



Incidence fiscale pour résident suisse achetant un bien en France

Par Pattyboop

Je suis résidente fiscale suisse, j'achète un bien immobilier en indivision avec mon compagnon, résident français. ce sera une résidence secondaire. dans le cas d'un pacs, quelle sera ma situation fiscale, sachant que je touche une rente suisse et une retraite française. Si je dois déclarer ma pension française en France? dans ce cas, je ne dois plus la déclarer en suisse?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cet achat ne changera rien sur votre statut de contribuable suisse.

Si c'est une résidence secondaire, vous devrez acquitter avec votre compagnon les taxes foncières et taxes d'habitation.

Il n'y a que si vous en tirez des revenus (location ?) que vous devrez payer des impôts sur le revenu.

Par Pattyboop

Merci pour la réponse, ma question concerne les incidences liées au pacs conclu.

Si il y a pacs, il y a déclaration de ressources commune. Mais je suis résidente fiscale suisse, que se passe t'il dans ce cas?